

SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	République Tunisienne	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : Médina de Tunis	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 37° de latitude Nord Longitude : 10° de longitude Nord	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	26 Octobre 1979	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Ministère de la Culture-Institut National du Patrimoine. Personne responsable : Béji BEN MAMI Adresse : 4, Place du Château -Tunis Ville et code postal : Tunis Bab Menara 1008 Téléphone : 353-296 Fax : 353-296 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	16 Août 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Le Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine Titre : <i>Signé: BOUEAKER BEN FRAJ</i>	010



Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	République Tunisienne	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : Médina de Tunis	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 37° de latitude Nord Longitude : 10° de longitude Nord	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	26 Octobre 1979	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Ministère de la Culture-Institut National du Patrimoine. Personne responsable : Béji BEN MAMI Adresse : 4, Place du Château -Tunis Ville et code postal : Tunis Bab Menara 1008 Téléphone : 353-296 Fax : 353-296 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	16 Août 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Titre :	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	<p>Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie</p> <p>L'inscription de la Médina sur la liste du patrimoine mondial, répond aux critères définis par la comité du patrimoine mondial, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le critère (II) : influence considérable sur le développement de l'architecture, de la sculpture, des arts connexes et de l'habitat. 2) Le critère (III) : rareté étant donné que la plupart des centres historiques islamiques ont subi de grave perturbations au cours des siècles passées, alors que Tunis conserve encore son homogénéité. 3) Le critère (V) : constitue spécimen parmi les plus caractéristiques d'un type de structure urbaine, d'une forme d'habitats humains traditionnels et significatifs vulnérables sous l'effet de mutation, socio-culturelles et économiques irréversibles. 	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	<p>Critères retenus pour l'inscription :</p> <p>Critères culturels : i – (ii) – (iii) – (iv) – (v) – vi Critères naturels : i – ii – iii – iv Critères mixtes : i – ii – iii - iv</p>	009 010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : NON	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : NON Si OUI, comment ?	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit <ul style="list-style-type: none"> • refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner 	Nouvelle déclaration de valeur :	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.		
---	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

<p>a</p> <p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>000</p>
<p>b</p> <p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? NON</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur? NON</p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? Certains palais et grandes demeures de la Médina ont été détruites, ils faisaient parties des oukalas, après avoir été vidés des ses occupants ces anciens palais ont été détruits et ont été réparés par d'autres batines ou ont été employés des matériaux de constructions nouveaux (briques creuses, ciment etc...)</p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? Les organsimes et antiques tel que l'Institut National du Patrimoine ainsi que l'Association se la sauvegarde de la Médina essaient de garder le cachet traditionnel et l'authenticité de la médina, malgré cela certains changent discrètement l'intérieur de leurs maisons sans aucunes autorisations.</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? OUI Si NON, pourquoi ?	000
---	---	---	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : <u>Etat</u> – <u>Région</u> – <u>Privés</u></p> <p>Statut légal : Bien public constitué de monuments historique relevant du domaine de l'état et de monuments privée. Ensemble traditionnel cohérent</p> <p>Cadre juridique (national et local) : L'ensemble historique a fait l'objet d'une étude en vue de sa sauvegarde. En plus de la création d'une loi sur les secteurs sauvegardés (projet en cours d'étude).</p> <p>Cadre institutionnel (local)</p>	000
		<p>Agence(s) en charge de la gestion : Institut National du Patrimoine Responsable : Béji BEN MAMI Adresse : 4, Place du Château Code postal et Ville : 1008 Tunis Bab Menara Téléphone :353-296 Fax : 353-296 E-mail :</p>	000
b	<p>ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <p style="text-align: center;">Un plan de sauvegarde est entrain d'être élaborer en collaboration avec l'Institut National du Patrimoine et l'Association de sauvegarde de la Médina.</p> <p style="text-align: center;">De même l'Institut National du Patrimoine forme actuellement des architectes afin de participer à la préservation du Patrimoine.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.2. Gestion et planification

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p>sur le site dans la région x depuis l'administration centrale x</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : Il n'y a aucun changement</p> <p>Le statut légal : "</p> <p>Les mesures de protection : Un code du Patrimoine a vu le jour en 1994</p> <p>Les limites : Elles demeurent les mêmes</p> <p>Les moyens mis à disposition : Un nouveau architecte est mis à la disposition de la Conservation de la médina ainsi qu'un dessinateur.</p>	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit</p>	<p>Plans agréés relatifs au bien :</p> <p>plan régional :</p> <p>plan local : x</p> <p>plan de conservation :</p> <p>plan de développement touristique : x</p> <p>etc.</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d'annexer le plan complet à ce formulaire.		
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : NON Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : NON Pas encore- mais cela sera fait dans le prochain avenir Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : OUI Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique Celle du Code du Patrimoine 27 février 1994.</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale x ONG</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : OUI</p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : indicateurs définis :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p align="center">personnel formé :</p> <p align="center">Révision prévue tous les ans</p>	
--	--	--

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

c (fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Pas de financement prévu</p> <p>Financement garanti x</p> <p>Financement national x</p> <p>Financement bilatéral</p> <p>Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds</p> <p>Manque de personnel formé x</p> <p>Problèmes administratifs ou législatifs</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p> <p align="center">5 à 7 ans</p>	000
c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : BEN MAMI Béji</p> <p>Titre : Conservateur de la Médina</p> <p>Adresse : 16 bis Rur M'bazâa -Tunis</p> <p>Code postal et ville : 1000 Tunis</p> <p>Téléphone : 353-296</p> <p>Fax : 353-296</p> <p>E-mail :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : BEN MAMI Béji - Conservateur</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : Architecte et bureau de dessin</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) : 140</p> <p>Gardes 5 Pisteurs 2 Chauffeurs 1 Secrétaires 4 Ouvriers 80 Manœuvres Contre Maître 3 Maçons : 40 Menuisiers 7 - Stucceurs 12</p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>Ressources financières ordinaires : provenant de l'Agence National du Patrimoine : 260 Milles dinars</p> <p>Sources et niveaux de financement : l'Etat</p> <p>Revenus directement issus de la gestion</p> <p>Nature Montant 260 Milles dinars Utilisation</p>	000
c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées : Plaque du personnel scientifique et technique.</p> <p>Besoins de formation du personnel : Surtout du personnel spécialisée</p> <p>Types de formations souhaitées : perfectionnement de certains œuvres et peintres bâtiments, menuisier , et personnels qualifiés dans la restauration des monuments</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	Protection et conservation	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre</p> <p>Nous possédons déjà le code du patrimoine (1994) . En plus les permis de bâtir parues par plusieurs organismes : I.N.P.-A.S.M. – Municipalité- Ministère de l'Equipement.</p> <p>Programmes locaux en place La Conservation de la Médina de Tunis s'occupe surtout de la restauration des Monuments : ainsi depuis 1994 plus de 40 monuments ont été déjà restaurées.</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) Une liste de monuments manœuvrés est déjà prête, la restauration se fait selon l'état d'urgence et des priorités.</p> <p>Financements (origine, montant) L'état , le montant varie entre 250 milles dinars et 750 milles dinars puisque en 1999, une somme complémentaire de 500 milles dinars a été débloqué de même que pour l'année 2000.</p>	000
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>a. Centre du Patrimoine Mondial b. Campagne International de l'UNESCO c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'UNESCO a déjà fournir en 1983, une enveloppe globale de 100 milles dinars pour la restauration d'un monument de la Médina (Dar Haddad). - 	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<ul style="list-style-type: none">- L'UNESCO a participé au lancement d'un projet « Cours de Tunis » pour la formation d'architectes maghrébins dans le domaine du Patrimoine.	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires :</p> <p>Hébergement de chercheurs :</p> <p>Véhicules :</p> <p>Matériel scientifique :</p> <p>Bases de données :</p> <p>Herbiers :</p> <p>Collections zoologiques :</p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins)</p>	000
b	Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme :</p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche :</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p> <p>Objectifs du programme :</p> <p>Etat d'avancement :</p> <p>Résultats obtenus :</p> <p>Publications :</p> <p>Ressources humaines concernées :</p>	000
c	les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p>Type</p> <p>Capacité</p> <p>Année</p> <p>Accès possible au réseau internet OUI / NON</p> <p>Accès effectif au réseau internet OUI / NON</p> <p>Utilisation du courrier électronique OUI / NON</p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site :</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>en projet ? en cours ? x fonctionnel ?</p>		
II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives			
d	<p>les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Combien ? Le nombre varie d'une année à l'autre, mais le nombre d'élèves et de augmente d'une année à l'autre, mais il dépasse actuellement les 20.000.</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p> <p style="text-align: center;">La sauvegarde des monuments fait partie intégrante de la sauvegarde de l'environnement.</p>	000
e	<p>d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - A travers les journaux, la Radio et la télévision. - Les contacts directs avec les habitants - La sensibilisation des habitants de la Médina par le biais du festival de la Médina tout le long du moins de Ramadan. - La participation de certains O.N.G tels que musées sans frontières. <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conférences - Les dépliants - Les brochures 	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

			000
a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ; • s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ; • quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ; • quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités. 	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial x</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial x</p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs x</p> <p>Musée de site : Le musée de la Ville de Tunis est entrain d'être préparé</p> <p>Sentiers de découverte</p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) x</p> <p>Stationnement des véhicules : 3 parkings à étages sont entrain d'être construits.</p> <p>Toilettes x</p> <p>Soins d'urgence et sauvetage x</p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue</p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc. : L'Agence Nationale du patrimoine a édité certains ouvrages ainsi que des dépliants, le reste est programmé pour la partie avenir.</p> <p>Journées portes ouvertes x</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions x</p> <p>Actions de communication ciblées : <u>radio</u>, <u>tv</u>, <u>presse écrite</u></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site Très bénéfique au niveau du respect en tant que site classé</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

b	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien OUI</p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien OUI / NON</p>

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information,

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

a	<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <table style="width: 100%;"> <tr><td>Chantiers</td><td style="text-align: right;">x</td></tr> <tr><td>Déchets et ordures</td><td style="text-align: right;">x</td></tr> <tr><td>Constructions</td><td style="text-align: right;">x</td></tr> <tr><td>Immeubles</td><td style="text-align: right;">x</td></tr> <tr><td>Infrastructures mal intégrées</td><td style="text-align: right;">Tunis n'est pas</td></tr> <tr><td>Pâturage illégal et surpâturage</td><td style="text-align: right;">une zone rurale</td></tr> <tr><td>Coupes de bois</td><td style="text-align: right;">ou forêt</td></tr> <tr><td>Défrichements</td><td></td></tr> </table> <p>Intégrité structurelle</p> <table style="width: 100%;"> <tr><td>Routes</td><td style="text-align: right;">Non</td></tr> <tr><td>Barrages</td><td style="text-align: right;">Non</td></tr> <tr><td>Mines</td><td style="text-align: right;">Non</td></tr> <tr><td>Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût)</td><td style="text-align: right;">Non</td></tr> <tr><td>Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) La circulation des voitures et usines</td><td></td></tr> <tr><td>Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût)</td><td style="text-align: right;">Non</td></tr> <tr><td>Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales</td><td style="text-align: right;">Non</td></tr> </table>	Chantiers	x	Déchets et ordures	x	Constructions	x	Immeubles	x	Infrastructures mal intégrées	Tunis n'est pas	Pâturage illégal et surpâturage	une zone rurale	Coupes de bois	ou forêt	Défrichements		Routes	Non	Barrages	Non	Mines	Non	Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût)	Non	Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) La circulation des voitures et usines		Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût)	Non	Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales	Non
Chantiers	x																															
Déchets et ordures	x																															
Constructions	x																															
Immeubles	x																															
Infrastructures mal intégrées	Tunis n'est pas																															
Pâturage illégal et surpâturage	une zone rurale																															
Coupes de bois	ou forêt																															
Défrichements																																
Routes	Non																															
Barrages	Non																															
Mines	Non																															
Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût)	Non																															
Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) La circulation des voitures et usines																																
Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût)	Non																															
Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales	Non																															
		000																														

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Intégrité fonctionnelle Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	
II.5.1. Degrés de menace (suite)		
<p>b les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Modifications du relief Non Modification du couvert végétal Non</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Non Réintroductions d'espèces animales ou végétales Non</p> <p>Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels Non Suppression d'espèces introduites animales ou végétales Non</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Non Fonctionnement des cycles (eau, etc.) Changements climatiques prévisibles</p>	<p align="center">000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : Non Glissement de terrain : Non Avalanches : Non Inondations : Non Sécheresses : Non Incendies : Non Volcanisme : Non Autres :</p>	<p align="center">000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an 650.000 Origine des visiteurs : La plupart sont Européennes et maghrébines Evolution pluriannuelle de la fréquentation 10% Revenus annuels du tourisme (La visite des monuments privés de 250 milles dinars)</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Tunis Distance Est la Route revêtue Capitale Piste saisonnière Aérodrome 7 Km de la Médina</p> <p>Circulabilité dans le site :</p> <p>Pour les handicapés, oui Pour les véhicules, oui En fonction des saisons ‘</p> <p>Pressions exercées par le tourisme :</p> <p>Prélèvements (faune, flore, objets) Non Dégâts (piétinement) Non Gestion des déchets (poubelles, W.C.) Non Incendies Non</p> <p>Equipements pour les touristes :</p> <p>Aires de pique-niques, Il y ‘a des gites d’étape, des Hôtels corbeilles à déchet, oui signalisation sur pistes etc..</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? Non</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? oui</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p>Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale Nombre d'habitants vivant dans le site, 100.000 Nombre d'habitants vivant dans la zone 100.000 tampon (20 km) 2 Millions d'Habitants Evolution depuis la création du site.</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)</p> <p>Particularités culturelles de cette population</p> <p>Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux Oui Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) artisanat Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale Implication du personnel local dans la gestion du site Oui</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés Causes Origine géographique Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagées - commence à disparaître grâce au programme de l'Etat</p>	<p>000</p>
------------------------------------	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Situations d'insécurité et conséquences	Non	
	Autres facteurs affectant le bien		
	Vandalisme, vol, pillage	Non	
	Déboisement		
	Braconnage	Non	
	Pâturage illégal	Non	

c et le nombre d'habitants.(suite)	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité existe à Tunis - Les menaces n'existent pratiquement plus <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p>Une baisse semblable de ces menaces</p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p style="text-align: center;">NON</p> <p style="text-align: center;">De quelle manière ?</p>	
------------------------------------	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p style="padding-left: 20px;">Séismes : Non Glissements de terrain : Non Avalanches : Non Inondations : Non Sécheresses : Non Incendies : Non Volcanisme : Non Autres : Non</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage : Non</p> <p>Infrastructures industrielles :</p> <p style="padding-left: 20px;">Barrages Non Mines Non Réseaux de transport électrique Métro Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p style="padding-left: 20px;">Pastoralisme Non Braconnage Non Urbanisme Non Tourisme Non</p>	000
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p>	000
c	<p>et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : NON</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :</p> <p>fréquence méthodologie Non inventaire estimations bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :</p> <p>fréquence méthodologie Non catégories bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :</p> <p>fréquence méthodologie Non inventaire estimations bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories fréquence méthodologie</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	catégories et/ou Suivi des constructions et édifices Tout le long de l'année sans interruption.		
	Ressources humaines affectées à ces suivis - Tout le personnel de la conservation de la Médina de Tunis - L'Association de sauvegarde de la Médina - L'Arrondissement Municipale - La Police de la Médina. Moyens matériels afférents		
b	Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.	Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation 1. Nous intervenons à chaque fois qu'un monument est menacé. 2. La plupart des monuments sont considérés en très bon état et on leur a donné une nouvelle fonction. 3. Le tissu urbain garde son cachet traditionnel. ...	000
c	Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.	Partenaires du suivi - La Municipalité de Tunis- La Police Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien Prenons pour contrôler et suivre l'évolution de la Médina.	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Evolution de la méthodologie de suivi	
d	Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le site est toujours en bon état malgré certaines interventions sans autorisations. - L'Etat donne de plus en plus d'importances à la Médina de Tunis puisque le nombre de chantiers de restauration augmente chaque année. - L'Institut National du Patrimoine fait un grand effort pour préserver ce site et éloigner toutes les menaces possibles provenant surtout des particuliers. <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p>Quelques cas très rare de citoyens ont défini le cachet authentiques de leurs demeures, mais ceux ci n'ont point changé le cachet traditionnel de la Médina. On essaye de sensibiliser les habitants afin d'utiliser les matériaux de construction adéquat.</p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion a besoin de plus de coordination entre les différents intervenants surtout entre l'Institut du Patrimoine et l'Association de Sauvegarde. - La législation doit être plus ferme envers ceux qui touchent à l'authenticité et le cachet traditionnel du site. 	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de fermeté envers les constructions sans permis de bâtir. - Révision des plans de circulation puisque la Médina devient de plus en plus pollué. 	
c	Proposition d'action(s) future(s)	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de sauvegarde dans les plus brefs délais . - Donner plus d'importance à la sensibilisation du citoyen pour des moyens plus concrets. - Renforcer le personnel de la Conservation de la Médina : Personnel Scientifique et Technique - Aider les particuliers qui sont disposés à investir dans la Médina, que ce soit dans le secteur culturel ou touristique (Hôtels de Luxe – Restaurants – Cafés etc...). 	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Organisation : Institut National du Patrimoine Responsable : Monsieur BEN FRAJ Boubaker Adresse : 4, Place du Château 1008 Bab Menara Tunis Téléphone : 561-693 Fax : 562-452 E-mail :	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre C'est un travail continu et sans arrêt.	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale OUI Type d'assistance souhaitée : - Formation des techniciens et ouvriers spécialisés - Logistique - Echanges d'experts – Envoies d'experts	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : Conservation de la Médina de Tunis Adresse : 16 Bis, Rue M'bazâa –TUNIS 1000 2. Nom : Adresse :	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme Institut National du Patrimoine- Conservation de Médina de Tunis Personne responsable BEN MAMI Béji Adresse 16 Bis, Rue M'bazâa –TUNIS 1000	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge